



**Syndicat
National
Unitaire
Instituteurs
Professeurs des Ecoles
Pegc**

SNUipp Dordogne

Madame l'Inspectrice d'Académie
20 rue Alfred de Musset
24000 PERIGUEUX

Objet : notification des motifs en vue du dépôt d'un préavis de grève

Madame l'Inspectrice d'académie,

Nous avons l'honneur de vous notifier les motifs qui nous conduisent à envisager le dépôt d'un préavis de grève.

Le dogme du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux dégrade les conditions de travail des élèves et des enseignants. Les suppressions de postes dans le département ne permettront pas d'effectuer la rentrée 2012 dans de bonnes conditions.

C'est pourquoi le SNUipp-FSU 24 vous fait part des motifs qui peut le conduire à déposer un préavis de grève pour les enseignants des écoles :

- répartition des emplois à la rentrée 2012 dans le département ;
- situation des RASED, du remplacement, de la scolarisation des moins de 3 ans;
- situation dans le département : effectifs et taille des classes dans les écoles du département, maintien du réseau actuel des écoles compte tenu des spécificités locales et de la ruralité
- situation des personnels dans le département : temps partiels, droit à congés, formation continue, pouvoir d'achat,... ;

Le SNUipp-FSU exige l'arrêt des suppressions d'emplois et un autre budget pour l'école publique.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mon attachement au service public d'Education Nationale.

à Périgueux le 6 janvier 2012

Jean-Luc MARCHIVE
Secrétaire Départemental